



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2025-1P
en date du 06 Janvier 2025

**REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING
SITUE FACE A L'ENTREE DE LA SALLE DES FÊTES
EN RAISON DE LA CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE
LE VENDREDI 10 JANVIER 2025**

FP/EC/D/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la Route dans son article L.411.1 à L.411-7.

--- o O o ---

Considérant qu'en raison de la cérémonie des vœux du Maire, **le Vendredi 10 Janvier 2025** dans la salle des fêtes de notre Commune, il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer le stationnement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La cérémonie des vœux du Maire, aura lieu le **Vendredi 10 Janvier 2025 à partir de 18h30.**

Article 2 : Quatre places de stationnement seront réservées à cet effet, sur le parking situé face à l'entrée de la salle des fêtes, à partir **de 14 heures, le Vendredi 06 Janvier 2025.**

Article 3 : Les panneaux et la signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché, seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

Article 6 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 8 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Par délégitation,
le directeur général des services
de la commune de Meyrargues

Erik Charles Delwaulle.



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

08/01/2025

Le directeur général des services,

Erik Charles Delwaulle.